

# ADVANCE POWDER PRESOAK

National Fire Protection Association (NFPA)	Risques d'incendie	Hazardous Material Information System (HMIS)	Santé	3
	Santé		Risques d'incendie	0
	Réactivité		Réactivité	0
Danger spécifique				
Vêtement de protection		Apparence	Tacheté rose et bleu Poudre. DANGER. CORROSIF. PROVOQUE DES BRÛLURES AUX YEUX ET À LA PEAU. NOCIF OU MORTEL SI AVALÉ.	

Section 1. Identification du produit et de la compagnie			
Nom du produit	ADVANCE POWDER PRESOAK	Code	3318348
Utilisation du produit	Industriel/Institutionnel	PMS#	Non disponible.
FTSS#	F-00495001	Date de validation	3/24/2004
Siège social aux É.U.	Siège social au Canada	Date d'impression	3/24/2004
JohnsonDiversey, Inc. 8310 16th Street Sturtevant, Wisconsin 53177-0902 Phone: (888) 352-2249 MSDS Internet Address: www.johnsondiversey.com	JohnsonDiversey - Canada, Inc. 2401 Bristol Circle Oakville, Ontario L6H 6P1 Phone: 1-800-668-3131	Remplace	3/17/2004.
		En cas d'urgence	(800) 851-7145

Section 2. Composition et informations sur les ingrédients				
Ingrédients	# CAS	% en poids	Limites d'exposition	CL50/DL50
Tripolyphosphate de sodium	7758-29-4	10-30	Non disponible.	ORALE (DL50): Aiguë: 3120 mg/kg [Rat]. 3100 mg/kg [Souris]. CUTANÉE (DL50): Aiguë: >4640 mg/kg [Lapin].
Eau	7732-18-5	5-10	Non disponible.	Non disponible.
Pentahydrate Métasilicate de sodium	6834-92-0	10-30	Non disponible.	ORALE (DL50): Aiguë: 1153 mg/kg [Rat]. 770 mg/kg [Souris].
Ethoxylated alcohol	68439-46-3	1-5	Non disponible.	Non disponible.
Acide sulfonique de benzene dodécylque	68584-22-5	1-5	Non disponible.	Non disponible.
Carbonate de sodium	497-19-8	60-100	Non disponible.	ORALE (DL50): Aiguë: 4090 mg/kg [Rat]. 6600 mg/kg [Souris]. POUSSIÈRES (CL50): Aiguë: 2300 mg/m <sup>3</sup> 2 heure(s) [Rat].

**Section 3. Identification des risques**

<b>Voies d'absorption</b>	Contact avec la peau. CONTACT AVEC LES YEUX. INHALATION.
<b>Effets aigus potentiels sur la santé</b>	
<i>Yeux</i>	Corrosif. Peut causer des dommages permanents y compris la cécité.
<i>Peau</i>	Corrosif. Peut provoquer des dommages permanents.
<i>Inhalation</i>	Peut provoquer des irritations et effets corrosifs au nez, à la gorge et aux voies respiratoires.
<i>Ingestion</i>	Corrosif. Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.
<b>Conditions médicales aggravées par une surexposition:</b>	Les individus avec des problèmes respiratoires chroniques tels que l'asthme, l'emphysème, la bronchite chronique, etc., peuvent être plus prédisposés à l'irritation.
<b>Voir Information toxicologique (section 11)</b>	

**Section 4. Premiers soins**

<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer les yeux IMMÉDIATEMENT à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Consulter un médecin immédiatement.
<b>Contact avec la peau</b>	Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement.
<b>Inhalation</b>	En cas de difficultés respiratoires: Emmener dans un endroit bien aéré. Consulter un médecin immédiatement.
<b>Ingestion</b>	NE PAS faire vomir! Boire 1 a 2 verres d' eau ou de lait. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin immédiatement.

**Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie**

<b>Inflammabilité du produit</b>	Inconnu.
<b>Points d'éclair</b>	Non disponible.
<b>Produits de la combustion</b>	Inconnu.
<b>Appareils et méthodes de lutte contre les incendies</b>	Éteindre avec un brouillard d'eau ou avec un extincteur à anhydride carbonique, à poudre sèche ou à mousse appropriée. On peut recourir aux méthodes habituelles de lutte contre l'incendie.
<b>Vêtements de protection (feu)</b>	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
<b>Special Remarks on Fire and Explosion Hazards</b>	Matières corrosives (Voir section 8 et 10).

**Section 6. Mesures à prendre lors de déversements accidentels**

<b>Précautions personnelles</b>	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
<b>Précautions pour l'environnement et procédures de nettoyage</b>	En cas de déversement important: Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Balayer ou ramasser le matériel. Placer dans des contenants propres et secs, en vue d'être éliminés selon les méthodes prescrites. Terminer le nettoyage par un rinçage à l'eau.

**Section 7. Manipulation et entreposage**

<b>Manutention</b>	Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas y goûter ni l'avaler. Laver abondamment après usage. Retirer et laver les vêtements et les chaussures contaminés avant réutilisation. Le résidu du produit peut rester sur/dans les conteneurs vides. Utiliser toutes les mêmes précautions pour la manutention du conteneur vide et le résidu que pour la manutention du produit. POUR USAGE INDUSTRIEL SEULEMENT . Éviter de respirer les poussières.
<b>Entreposage</b>	Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger du gel. Conserver le récipient bien fermé. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

**Section 8. Contrôles lors de l'exposition/Protection personnelle**

<b>Contrôles d'ingénierie</b>	Une ventilation usuelle devrait être suffisante pour maintenir le nombre des particules aéroportées à un niveau acceptable. La protection respiratoire n'est pas nécessaire si une bonne ventilation est assurée.
<b>Protection personnelle</b>	
<i>Yeux</i>	Lunettes de protection contre les éclaboussures de produits chimiques.
<i>Mains</i>	Gants résistants aux produits chimiques.
<i>Respiratoire</i>	Si de la poussière est générée et si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser un respirateur certifié NIOSH protégeant contre la poussière ou le brouillard.
<i>Pieds</i>	Des chaussures de protection.
<i>Corps</i>	If major exposure is possible, wear suitable protective clothing and footwear.

**Section 9. Propriétés physiques et chimiques**

<b>État physique et apparence</b>	Solide. (Poudre.)
<b>Odeur</b>	FaibleChlore
<b>Couleur</b>	Tacheté rose et bleu (Pâle.)
<b>pH</b>	11.7 (Conc. (% poids/poids): 1) [Basique.]
<b>Gravité Spécifique</b>	1.02
<b>VOC</b>	0 %
<b>Solubilité dans l'eau</b>	Non disponible.

**Section 10. Stabilité et réactivité**

<b>Stabilité du produit et réactivité</b>	Le produit est stable.
<b>Conditions d'instabilité</b>	Inconnu.
<b>Incompatibilité avec différentes matières</b>	Réactif avec les acides.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Inconnu.
<b>Polymérisation Dangereuse</b>	Non disponible.

**Section 11. Données relatives à la santé et à la toxicologie**

<b>Toxicité aiguë</b>	Estimée comme étant entre 2500 et 5000 mg/kg (rat).
<b>Effets d'une exposition chronique</b>	Inconnu.
<b>Autres effets toxiques</b>	Inconnu.

**Section 12. Information sur l'écologie**

Non disponible.

**Section 13. Considérations lors de la disposition**

<b>Information sur les déchets</b>	Le produit non dilué est réglementé par les lois concernant l'environnement et le transport en tant que déchet corrosif. Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérales, provinciales, locales ou d'État.
------------------------------------	--

**Section 14. Renseignements sur l'expédition**

**Classification pour le DOT**

**DOT Nom d'envoi** S' il vous plait, consulter le document d'expédition pour les renseignements à jour sur le transport.

**DOT Class**

**UN/NA**

**DOT Special Considerations**

**TDG Classification**

**TDG Nom d'envoi** S' il vous plait, consulter le document d'expédition pour les renseignements à jour sur le transport.

**CLASSE TMD**

**PIN/NIP**

**TDG Special Considerations**

**Section 15. Information réglementaire**

**Les renseignements dans cette section se rapportent aux ingrédients dans la section 2.**

**Réglementation des É.-U.**

**Federal** SARA 302/304/311/312 substances dangereuses: Tripolyphosphate de sodium, Métasilicate de sodium, Carbonate de sodium  
 SARA 311/312 distribution de F.S. - inventaire chimique - identification des dangers: Tripolyphosphate de sodium, Métasilicate de sodium, Carbonate de sodium  
 CWA (Clean Water Act) 311: Tripolyphosphate de sodium  
 CERCLA : Substances dangereuses.: Tripolyphosphate de sodium

**état** New Jersey - Liste des déversements: Tripolyphosphate de sodium  
 New Jersey: Tripolyphosphate de sodium  
 Massachusetts - Liste des déversements: Tripolyphosphate de sodium  
 Massachusetts RTK: Tripolyphosphate de sodium  
 Pennsylvanie RTK: Tripolyphosphate de sodium

Ils n'y a pas des ingrédients qui sont assujettis à la déclaration en suivant 'Proposition 65' de Californie.

**Information sur les produits enregistrés** Non applicable.

**Règlements canadiens**

**SIMDUT Classification** Classe E: Solide corrosif.

**Symbole du SIMDUT**



**Information sur les produits enregistrés** Non applicable.

**Inventaire des Produits Chimiques** Tous les ingrédients de ce produit figurent ou ils sont exemptes du Inventaire Américain des Substances Chimiques (Toxic Substance Control Act -TSCA).

## Section 16. Renseignements supplémentaires

Autres considérations spéciales	Non disponible.
---------------------------------	-----------------

Version	1.01
---------	------

### Avis au lecteur

*Ce document a été préparé de sources considérées techniquement sérieuses. Il ne constitue pas une garantie, énoncée ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-inclus. Les conditions actuelles d'usage et de manutention sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il possède toutes les données en cours, en regard de son utilisation particulière et qu'il respecte tous les règlements fédéraux, des états, provinciaux et municipaux.*